



Sarthe, Loir...
Vienne, **Loire mail**
Indre, Cher, Allier,...

Lettre électronique aux ami-e-s des rivières vivantes

Nouveau Poutès : début des travaux confirmé pour juin 2017



Barrage Poutès (2015) et projet de reconfiguration (dès 2022, après arasement partiel et reconfiguration) © EDF

EDF a annoncé le 8 février dernier, lors du comité de suivi Poutès, animé par le Préfet de la Haute Loire, le lancement du chantier en juin 2017.

Suite à l'indignation des associations et des élus pris de court, lors de l'annonce en juin 2016 de la suspension des travaux, EDF a travaillé avec l'ensemble des parties prenantes à un nouveau calendrier. Il propose aujourd'hui une nouvelle répartition des phases de travaux. Initialement prévu sur 4 ans, le chantier durera 6 ans afin de mieux amortir l'investissement du projet, notamment par le ralongement de la période de production d'hydroélectricité.

2017 - 2018 : reconfiguration de la retenue amont et aval (déplacement des sédiments sur les rives de la retenue afin d'éviter qu'ils ne passent à l'aval lors des vidanges nécessaires à la réalisation des travaux sur le barrage).

2019 : démantèlement des vannes

2020 - 2021 : effacement partiel du barrage (de 17 à 4m) et installation des dispositifs pour la montaison et dévalaison des poissons

Un projet de loi au Sénat met les rivières en danger

Le Sénat a voté le 15 février un projet de loi permettant de ratifier deux ordonnances sur l'électricité, le gaz et les énergies renouvelables. ERN France-SOS Loire Vivante, la Fédération Nationale de Pêche, l'Union de Bassin Loire-Bretagne des Fédérations de Pêche et les Fédérations de Pêche du Morbihan et de Côtes d'Armor ont alerté en vain son Président, M. Gérard Larcher, car un amendement abusif y a été déposé en catimini. Cet amendement inscrit dans la Loi un moratoire sur les continuités écologiques, pour permettre l'équipement d'un nombre important de microcentrales de petite taille sur des moulins. A contre-courant de tous les textes, issus de la Directive Cadre Européenne qui obligent à la restauration des cours d'eau, ce texte fait prévaloir l'intérêt privé sur l'intérêt général. Inacceptable !

Lire notre lettre

2022 : fin de renaturalisation et mise en service du nouveau « Nouveau Poutès »

Ce chantier de 24 millions d'euros, sera à priori exemplaire, intercalé entre les périodes de montaison et de dévalaison des poissons, et respectant le régime de l'Allier. Ainsi le premier abaissement pour faciliter la dévalaison aura lieu en mars 2017, réduisant des deux-tiers la longueur de la retenue pendant la phase de dévalaison. Le débit réservé sera au minimum de 5m3/s.

EDF, les associations et les élus sont fiers d'avoir réussi à créer ce projet pour leur territoire et le saumon. Mais le travail collaboratif de l'ensemble des acteurs ne s'arrête pas là puisque d'autres leviers économiques et techniques doivent encore être trouvés.

La reconfiguration à venir montre que les conflits écologiques les plus irréductibles peuvent déboucher sur des solutions de compromis intelligents. Le chantier du Nouveau Poutès, qui va permettre de redonner ses chances à un poisson

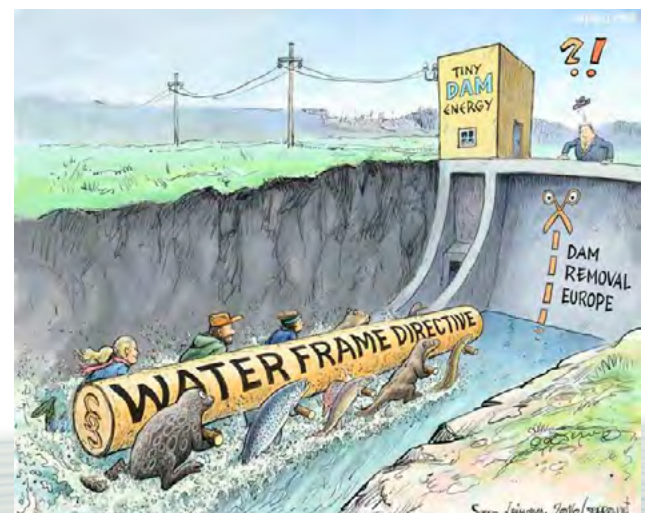
fabuleux, est l'épilogue d'un demi-siècle d'affrontements et va garantir la production d'une énergie certes renouvelable mais beaucoup plus écologique.

Le projet « Nouveau Poutès » a permis à EDF de remplacer son "arrogance" du passé par une capacité de dialogue avec une société civile légitime. Notre pays a besoin, pour se refondre, se renouveler, irriguer, enrichir sa pratique démocratique, d'exemples tels que celui-ci, dont il serait bon de s'inspirer pour améliorer notre gouvernance et trouver d'autres compromis d'excellence.

Enfin, le démarrage des travaux de Poutès ravivera la question du repeuplement sur le Haut-Allier où les avis divergent. Pour désamorcer les conflits et dans l'esprit « Nouveau Poutès », une partie des acteurs du haut-bassin proposent d'ailleurs de revoir la gouvernance du PLAGEPOMI, en mettant en place des comités territoriaux, adossés au périmètre des SAGES, dans le but de fabriquer des choix locaux tenant compte de l'avis des gestionnaires et des élus. Sur la Haute Loire le Préfet y est favorable et coordonnerait ce groupe. A suivre....

Voir les grandes étapes qui ont amené au "Nouveau Poutès" (de 1941 à 2017) : www.ern.org/fr/poutes-barrage-archive/

Voir l'animation 3D des différentes phases de travaux sur le site collaboratif du "Nouveau Poutès" : www.nouveau-poutes.fr



Dessin de Seppo Leinonen

Dévégétalisation des îles en Indre-et-Loire : quelle concertation ?

En Loire moyenne, les îles sont nombreuses et font partie de l'identité paysagère du fleuve, en particulier dans ce secteur inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elles sont aussi des réservoirs de biodiversité, qu'il s'agisse des îlots sableux ou des grandes îles boisées.

Leur tendance naturelle est aujourd'hui à l'enfrichement, processus encouragé par l'enfoncement du lit de la Loire, lui-même résultant des extractions de sables passées.

Ces îles appartiennent au Domaine Public Fluvial et à ce titre, l'Etat est donc responsable de leur entretien et conduit régulièrement des opérations de dévégétalisation. Ce type d'opération est souvent perçue comme brutale, car très forte en terme d'impact paysager.

A Montlouis-sur-Loire, en Indre-et-Loire, l'île de Bondésir a récemment fait l'objet d'une dévégétalisation impressionnante au motif de favoriser l'écoulement des eaux et de fournir du Bois énergie. La SEPANT, association locale, dénonce entre autres l'absence de concertation avec les naturalistes indépendants et les riverains. www.sepant.fr
Dans le contexte actuel de

réchauffement climatique, la prévention du risque inondation et la nécessaire transition énergétique motivent de nombreux programmes d'actions. Il faut veiller à ce que ces nouveaux enjeux, certes essentiels, n'occultent pas les autres, telle la préservation de la Biodiversité, aussi indispensable à l'Homme que le reste. Et pour cela, l'information et la concertation par l'Etat des associations environnementales et locales, sont indispensables. L'exemple récent des Services de l'Etat du Loiret (DDT) montre que c'est possible ! Ces derniers mettent chaque année en ligne sur internet le programme prévisionnel d'entretien du Domaine Public Fluvial, établi en concertation avec les acteurs locaux. Une idée à soumettre aux autres départements?



20^{ème} édition de RIFM



Notre projet pédagogique "Rivières d'Images et Fleuves de Mots" fête sa 20^{ème} édition avec le thème "Les personnages légendaires de ma rivière". 51 classes et groupe de jeunes sont inscrits. L'exposition finale aura lieu à Châteauneuf-sur-Loire dans le Loiret.

www.rifm.fr

Voyage militant au coeur de la Loire du 22 au 30 juillet 2017

Nous partirons aux Pays des Châteaux et des vignobles, pour une Loire à vélo buissonnière entre Orléans et Saint Nazaire. Parcours facile et accessible aux familles. Inscrivez-vous sur

www.sosloirevivante.org



Dam Removal Europe : une carte des obstacles effacés en Europe

DAM REMOVAL EUROPE est une campagne en faveur de la suppression des barrages et obstacles inutiles et obsolètes, co-fondée par ERN France, le WWF Hollande, le World Fish Migration Foundation et Normandie Grands Migrateurs. La France et notamment la Loire, sont des pionniers en Europe sur ce thème avec l'effacement de Saint-Etienne-du-Vigan et Maisons-Rouges en 1998, la reconfiguration de Poutès. Notre expérience inspire les pays d'Europe.

DAM REMOVAL EUROPE présentera bientôt une carte interactive des ouvrages reconfigurés et effacés. Elle est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du projet de recherche européen AMBER. Le barrage de Poutès la rejoindra bientôt !

Plus d'infos sur <http://damremoval.eu/>

Sports motorisés en nature : guide régional et arrêté préfectoral

La FRANE (FNE Auvergne) et la Fédération Allier Nature ont lancé fin janvier avec le soutien de Mr Lesterlin, Député de l'Allier, un petit guide bien fait à destination des maires d'Auvergne. En 12 pages, tous les textes et règlements sont clairement présentés pour aider nos décideurs à agir pour gérer la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et réglementer pour protéger l'environnement. Le guide et des exemples d'arrêtés municipaux sont disponibles sur www.frane-auvergne-environnement.fr rubrique dossier juridique.

Une autre avancée, cette fois-ci dans le 43, suite

au travail de fond d'associations coordonnées par SOS Loire Vivante : un projet d'arrêté préfectoral modifiant la réglementation concernant la fréquentation des véhicules motorisés dans les zones Natura 2000 est en attente de signature par Préfet, après une concertation publique. Les seuils du nombre de véhicules nécessitant des études d'incidences environnementales vont être abaissés pour les manifestations soumises à autorisation (compétitions, enduro, ...) et des seuils seront fixés pour les manifestations soumises à déclaration (concentration, balade, ..)

Le Réseau des « Sites Rivières Sauvages » est né !

www.rivieres-sauvages.fr



Le lancement du Réseau des « Sites Rivières Sauvages » de France a eu lieu le 22 novembre 2016 au Ministère de l'Environnement à Paris. Une cinquantaine de personnes de divers horizons et territoires ruraux (syndicats de rivières, scientifiques, Parcs naturels régionaux, institutions, ONG de conservation et de la pêche) se sont réunies afin de mutualiser savoirs et expériences.

A ce jour, neuf « rivières joyaux » ont reçu le label « Site Rivières Sauvages » : la Valserine, la Dorches et la Vézeronce, dans l'Ain et le Jura ; le Pic et de la Gioune en Creuse ; la Haute-Beaume et la Drobie en Ardèche ; l'Artoise dans l'Aisne et le Nant Benin en Savoie.

Le réseau d'échanges de bonnes pratiques, d'expériences, de connaissances et de moyens qui vient de voir le jour permettra de renforcer les actions sur les territoires, au double bénéfice de la biodiversité aquatique la plus remarquable de notre pays et du développement économique durable de territoires ruraux fragiles.

Lire le communiqué de presse :

www.rivieres-sauvages.fr/le-reseau-des-sites-rivieres-sauvages-est-ne/

Directeur de publication :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante

Comité de rédaction : Martin Arnould, Simon Burner, Roberto Epple, Lucie Galland,

Anne-Fanny Profit, Corinne Ronot

Création graphique : Corinne Ronot

Contact : SOS Loire Vivante - ERN France

8 rue Crozatier, 43000 Le Puy-en-Velay,

France +33 (0) 4.71.05.57.88

sosloirevivante@rivernet.org

www.sosloirevivante.org - www.ern.org

